

13 janvier 2009

N° 02 – 2009

*Pour plus d'informations, veuillez contacter :***Beat Werder** +33 (0)1 46 98 71 39
Chief Communications Officer**Marco Circelli** +44 (0) 207 553 8106
Head of Investor Relations

Bilan semestriel du contrat de liquidité SCOR SE avec la société EXANE BNP Paribas

Au titre du contrat de liquidité confié par la société SCOR SE à EXANE BNP PARIBAS, en date de dénouement du 31 décembre 2008, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 250 385 titres SCOR SE, et
- EUR 2 858 054.

Il est rappelé qu'à la reprise du contrat (3 octobre 2008), les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 950 titres SCOR SE, et
- EUR 57 157,

et qu'un Apport de 200 000 titres SCOR SE a eu lieu le 9 octobre 2008 ainsi qu'un apport de EIR 3 000 000 le 6 octobre 2008.

Ce communiqué de presse se réfère à l'accord de liquidité conclu par SCOR SE et EXANE BNP Paribas le 3 octobre 2008 et à la Décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008, stipulant que toute entreprise ayant conclu un tel accord a l'obligation de publier deux fois par an un communiqué de presse informant le marché sur le bilan de cet accord.

*
* * *

Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes

Communiqué de presse

(p.2/2)

13 janvier 2009

N° 02 – 2009

expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences significatives entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2008 sous le numéro D.08-0154 (le "Document de Référence"), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.